



SLALOM EN AURE 2023

Règlement de l'épreuve du SLALOM en AURE de SAINT LARY SOULAN

1) DEFINITION DE L'EPREUVE

Le slalom en AURE est coorganisé par l'ESF de SAINT LARY SOULAN, ALTISERVICE et le Ski club de Saint Lary Soulan.

L'événement aura lieu le samedi 18 mars 2023, à la station de ski de SAINT LARY SOULAN (domaine du Pla d'Adet) dans les Hautes Pyrénées (65)

L'épreuve est ouverte aux hommes et femmes, majeurs, licenciés à la FFS ou non et aux enfants licenciés âgés de 14 ans au moins pour le tracé complet et aux enfants licenciés âgés de 10 ans au moins et les enfants du club ESF pour le demi-slalom (voir modalités d'inscription – article 4).

2) L'EPREUVE DU SLALOM EN AURE est susceptible de modifications de tracé et de lieu de tracé ou d'annulation en fonction des conditions d'enneigement et de la météo.

Seule l'annulation de l'épreuve par l'organisateur donne droit au remboursement intégral du montant de l'inscription (30 euros.)

2a) LE TRACE

Le tracé est susceptible d'être modifié (en lieu et dénivelé) en fonctions des conditions météorologique et des conditions d'enneigement)

Départ de l'épreuve : En haut du télésiège de BOULEAU

Arrivée de l'épreuve : Au bas du télésiège de LUDETTE

- 1 seule manche pour tous les coureurs
- Entre 250 et 350 portes selon les conditions et la qualité du terrain
- Dénivelé du Slalom : environ 600 m
- Traçage portes standard : 9 m à 14 m d'espacement entre les portes
- Nombres de figures libres (doubles et triples portes, banane : pas de limite, ni minimum ni maximum)
- La présence de figures est dépendante de la qualité de l'enneigement et des conditions climatiques



2b) LA RECONNAISSANCE

La reconnaissance n'est pas obligatoire. Elle pourra se dérouler avant l'épreuve. Le créneau horaire de reconnaissance sera précisé au retrait des dossards.

Elle se déroulera le long du parcours, dans le couloir de course, avant le premier départ. Pas de ski sur la piste sous peine de disqualification. Le dossard est obligatoire lors de la reconnaissance de la course.

3) COMMENT S'INSCRIRE ?

A) Pour le slalom complet :

Un seul moyen de réaliser son inscription. Le site internet des inscriptions : www.pyreneeschrono.fr
Laissez-vous guider par le site.

Le montant de l'inscription est de 30 euros.

L'inscription comprend :

- Le forfait jour sur l'ensemble du domaine de SAINT LARY SOULAN
- Le welcome Pack (cadeau de bienvenue) : tour de cou « slalom en AURE » et un sac à casque « Slalom en AURE »
- Un petit déjeuner (café, viennoiserie, jus de fruit) le matin à la salle hors sac du pla d'Adet ou sous la tente organisation
- Le passage dans le slalom
- Les frais d'inscription, de sécurité et de balisage
- L'assistance médicale
- Les récompenses individuelles par catégories et les prix aux meilleurs déguisements

Seules seront prises en considération les demandes d'inscription correspondant au quota de places disponibles fixé par l'organisation.

Clôture des inscriptions : jeudi 16 mars 2023 à 18H.

En cas d'annulation de votre part, le remboursement sera possible jusqu'au 01 mars 2023 inclus (00H00) en faisant la demande par mail au ski club de st Lary : contact@skiclubsaintlary.com , déduction faite d'une participation pour frais d'annulation de 10€.

Au-delà de cette date aucun remboursement ne sera effectué pour quelque raison que ce soit.

En cas d'annulation de la course par l'organisation le remboursement du montant de l'inscription sera effectué en totalité (30 euros).

- L'organisateur déclare être assuré en responsabilité civile professionnelle



- L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration de matériel ou d'équipements individuels pendant la course.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, etc...

B) Pour le demi-slalom :

Les inscriptions se feront directement auprès du ski club de Saint-Lary Soulan. Au prix de 20€.
Prendre contact par email : contact@skiclubsaintlary.com

4) QUI PEUT S'INSCRIRE ?

A) Pour le slalom complet :

Les juniors :

Age minimum : Être né entre le 01/01/2005 et le 31/12/2008, licencié FFS et détenteurs de points FFS, U16 et U18.

Le participant et son représentant légal reconnaissent ne pas avoir connaissance d'une quelconque contre-indication médicale à la pratique du ski alpin de compétition.

Une autorisation parentale signée et datée de 2023 est obligatoire pour courir le Slalom en AURE, ainsi que la licence compétiteur de l'année.

Possibilité de télécharger cette autorisation sur le site d'inscription www.pyreneeschrono.fr ou sur le site internet du ski club de SAINT LARY www.skiclubsaint.com page événements.

Ces documents (autorisation, licence compétiteur et de points FFS) seront à fournir de préférence au moment de l'inscription, vous aurez la possibilité de compléter votre inscription avec les documents demandés afin que celle-ci soit valide ou en dernier recours au moment de retirer le dossard le matin de la course.

La non-fourniture des documents demandés entraînera l'impossibilité de retirer son dossard et n'entraînera aucun remboursement.

Les seniors licenciés :

Age minimum : Être né avant le 31/12/2004, à partir de U21.

Le participant reconnaît ne pas avoir connaissance de contre-indication médicale à la pratique du ski alpin de compétition.

Le participant doit présenter obligatoirement sa licence compétiteur de l'année.



La licence compétiteur de l'année sera à fournir de préférence au moment de l'inscription, vous aurez la possibilité de compléter votre inscription avec votre licence afin que celle-ci soit valide ou en dernier recours au moment de retirer le dossard le matin de la course.

La non fourniture du document demandé entraînera l'impossibilité de retirer son dossard et n'entraînera aucun remboursement.

Les seniors non-licenciés :

Age minimum : Être né avant le 31/12/2004

Le participant doit présenter obligatoirement un certificat médical ne présentant aucune contre-indication apparente à la pratique du sport ou du ski alpin en compétition.

Ce certificat médical sera à fournir de préférence au moment de l'inscription, vous aurez la possibilité de compléter votre inscription avec ce certificat afin que celle-ci soit valide ou en dernier recours au moment de retirer le dossard le matin de la course.

La non fourniture du document demandé entraînera l'impossibilité de retirer son dossard et n'entraînera aucun remboursement.

Les personnes évoluant avec du matériel type handiski doivent obligatoirement contacter l'organisation pour demander l'autorisation de s'inscrire via l'adresse mail suivante :
contact@skiclubsaintlary.com

B) Pour le demi-slalom :

Les enfants du club ESF de l'ESF de Saint-Lary Soulan.

Les enfants licenciés détenteurs de points FFS nés entre le 01/01/2009 et le 31/12/2012, U12 et U14.

5) ATTRIBUTION DES DOSSARDS

5a) LES CATEGORIES

Les participants au demi-slalom.

Juniors : 60 dossards obligatoirement licenciés FFS et détenteurs de points FFS
Nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2008

Adultes : 190 dossards
Nés avant le 31/12/2004

5b) LA REMISE DES DOSSARDS



La remise des dossards du départ aura lieu à la salle hors sac du Pla d'Adet, le samedi 18 mars 2023 de 06h45 à 08h00.

Un briefing course, obligatoire pour tous les coureurs, aura lieu le jour de la course à 07h45, à la salle hors sac du Pla d'Adet.

La restitution des dossards se fera dans le portillon d'arrivée à l'équipe prévue sur place ou un trophée « finisher » vous sera offert.

6) L'ORDRE DE DEPART

6a) PAR CATEGORIE

A : les participants au demi-slalom

B : Invités de l'organisation

C : Skieurs juniors par ordre de points FFS croissants

D : Adultes ayant des points FFS par ordre de points FFS croissants

E : Adultes sans point FFS par ordre du tirage au sort à la mêlée effectué la veille de la course

6b) LE PROTOCOLE DE DEPART

Premier départ à 09h30 puis à intervalles de 30 à 50 secondes.

La présence des coureurs est requise au départ minimum 10 minutes avant leur horaire de passage. En cas de non présence au départ, les retardataires partiront à la fin de la catégorie en cours.

Départ de la course : En haut du télésiège de BOULEAUX

Arrivée de la course : Au bas du téléski de LUDETTE

7) LES RECOMPENSES

La remise des prix se tiendra le samedi 18 mars 2023 à 14h30 dans l'aire d'arrivée (ou si la météo l'exige à partir de 17h au gymnase de Saint Lary village, en face du téléphérique).

Récompenses :

Podium général :

- 1^{ère} fille junior U16 (fille née entre 2007 et 2008)
- 1^{er} garçon junior U16 (garçon né entre 2007 et 2008)
- 1^{ère} fille junior U18 (fille née entre 2005 et 2006)
- 1^{er} garçon junior U18 (garçon né entre 2005 et 2006)
- 1^{ère} femme senior (femme née en 2004 et avant)
- 1^{er} homme senior (homme né en 2004 et avant)



Podium demi-slalom :

- 1^{ère} fille U12
- 1^{er} garçon U12
- 1^{ère} fille U14
- 1^{er} garçon U14

Récompenses spéciales :

Le Meilleur déguisement sera primé pour chaque podium

8) CONDITIONS IMPORTANTES POUR LA PRATIQUE DE LA COURSE

- Un minimum de ski du type 3^{ème} étoile est requis
- Le port du casque est obligatoire.
- Sont acceptés au départ du Slalom en AURE uniquement les pratiquants en ski alpin, snowboard et télémark.
- Respect des consignes de sécurité
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes minimum
- L'inscription à cet événement implique de facto, de la part des participants, l'acceptation sans réserve de ce règlement.

9) LES REGLES DU SLALOM EN AURE

Le départ est donné par le chronométrateur qui restituera le temps pour information sur le tableau des marques dans le portillon d'arrivée. Le listing officiel sera communiqué après l'arrivée de tous les concurrents.

9a) LES PENALITES

Les contrôleurs et le directeur de course jugeront de l'attribution de pénalités horaires (jusqu'à la disqualification) aux coureurs pour les fautes suivantes :

- piquet enfourché
- piquet manqué
- Manquement aux règles du piquet cassé ou piquet manquant

9b) PIQUET CASSE OU MANQUANT

Si un piquet est manquant ou cassé, le skieur doit garder la trajectoire du slalom et marquer le virage.

9c) DEPASSEMENTS

Les dépassements sont autorisés.

Les contrôleurs indiqueront aux coureurs se faisant qu'ils doivent laisser passer le skieur suivant. Les coureurs devront respecter le protocole de dépassement.



Protocole dépassement : le coureur sujet à un dépassement doit : marquer un arrêt sur le côté du tracé, laisser passer le concurrent suivant, repartir avec un espacement de 3 portes minimum sur le concurrent qui le dépasse.

Le skieur situé en amont est le responsable en cas de collision lors du dépassement.

Le manquement par un coureur, au protocole de dépassement, pourra entraîner sa disqualification.

9d) ARRETS

L'arrêt hors protocole dépassement est considéré comme un abandon.

9e) PROTOCOLE ABANDON

Le coureur doit informer un contrôleur de son abandon de la course.

Le coureur qui abandonne, doit quitter la piste et descendre vers l'arrivée via le couloir skieur et remettre son dossard à l'équipe préposée au classement et au rangement des dossards (située dans le portillon d'arrivée)

8f) STOP COURSE

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la course à tout moment pour des raisons de sécurité. Tous les coureurs en course ne pouvant terminer leur descente sous régime d'un stop course seront invités à remonter au départ pour un 2^{ème} passage.

10) SECURITE

La sécurité et le secours de la course sont assurés par le service des pistes du domaine skiable de SAINT LARY SOULAN et nous les en remercions.

11) PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19

Les règles sanitaires en vigueur le jour de la course s'appliqueront... : pass vaccinal, port du masque, distanciation...

12) DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir le SLALOM EN AURE.



13) ENVIRONNEMENT

Merci de respecter l'environnement de la piste et de ces alentours

14) CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'épreuve devait être annulée pour cause de de force majeure (météo, panne remontée mécanique, géologie, terrorisme, ...) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, l'organisateur remboursera les frais d'inscription mais aucune indemnité ne sera versée. L'organisateur pourra à tout instant modifier le parcours ou mettre fin à la compétition. Les participants devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Les participants ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

La participation à la course SLALOM EN AURE implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.

BONNE COURSE A TOUT LE MONDE ET AMUSEZ VOUS BIEN !!!